

223C0310
FR0000184798-FS0123

14 février 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ORPEA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 février 2023, la société Canada Pension Plan Investment Board, Crown Corporation (CPPIB)¹ (One Queen Street East, Suite 2500, Toronto, Ontario M5C, 2W5, Canada) a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 février 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société ORPEA et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ORPEA sur le marché.

¹ CPPIB, entièrement détenue par le gouvernement du Canada, est une *Crown Corporation* enregistrée au Canada en vertu du *Canada Pension Plan Investment Board Act* de 1997.